Nations Unies E/CN.7/2019/L.1/Add.2

Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Soixante-deuxième session
Vienne, 14-22 mars 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Alvaro Salcedo Teullet (Pérou)

Additif

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À sa 7e séance, le 18 mars 2019, la Commission a examiné le point 8 de l'ordre du jour qui était libellé comme suit :

« Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

c) Méthodes de travail de la Commission ;

d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

2. Pour ce faire, elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2019/2-E/CN.15/2019/2) ;

b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2019/3-E/CN.15/2019/3) ;

c) Note du Secrétariat sur l'avant-projet de plan-programme et d'information sur la performance pour 2020 (E/CN.7/2019/11-E/CN.15/2019/13).

3. Le Directeur de la Division de la gestion a fait une déclaration liminaire.

4. L'observateur de l'Égypte, en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la

Merci de recycler

gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a rendu compte des délibérations du groupe de travail.

5. Des déclarations ont été faites par les représentants du Chili, de la Chine, de la République de Corée, des États-Unis et du Brésil. L'observatrice de la Jamaïque a également fait une déclaration.

Délibérations

6. Plusieurs orateurs ont salué les travaux menés par le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, notant qu'il constituait un mécanisme important pour renforcer la transparence et la responsabilité de l'Office et permettre un dialogue constructif entre les États Membres et celui-ci.

7. Certains orateurs se sont dits préoccupés par la situation financière de l'ONUDC, au vu de l'augmentation des fonds à des fins spéciales, conjuguée à la diminution considérable des fonds à des fins générales. Les États Membres ont été invités à augmenter le montant des fonds non préaffectés ou des fonds alloués à des fins génériques. Un orateur a ajouté qu'il fallait une plus grande transparence dans le processus de prise de décisions et une répartition plus large des fonds d'appui aux programmes entre les divisions du siège et entre le siège et le terrain.

8. Plusieurs orateurs ont remercié l'ONUDC de poursuivre les efforts tendant à parvenir à la parité des sexes et à la diversité géographique parmi son personnel et salué les progrès accomplis. Ils se sont félicités de la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUV/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes et de l'échange de données statistiques pertinentes sur les effectifs au cours des réunions du groupe de travail. Dans l'esprit de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, certains orateurs ont également insisté sur l'urgente nécessité de renforcer les mesures, telles que l'élaboration d'un plan d'action, visant à accroître le nombre de fonctionnaires originaires de pays non représentés ou sous-représentés et fait remarquer que les pays en développement et plusieurs groupes régionaux n'étaient pas encore suffisamment représentés. Des orateurs ont salué et encouragé la poursuite de la diffusion de données ventilées sur la composition des effectifs et d'informations transparentes sur le recrutement.

9. Certains orateurs ont déclaré qu'il était important que l'ONUDC renforce davantage ses activités de coopération technique auprès des États membres, ainsi que la fourniture d'un appui politique et stratégique. Des orateurs ont fait part de leur appui à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris la réforme du système des coordonnateurs résidents, et engagé l'ONUDC à continuer de s'investir dans ces efforts et à renforcer sa présence sur le terrain. Dans ce contexte, il a été fait référence à la surcapacité ponctuelle.

10. Il a été demandé à l'Office de publier plus rapidement les résultats de ses recherches afin d'éclairer la prise de décisions fondée sur des données factuelles en ce qui concerne la situation mondiale en matière de drogues. La poursuite de la rationalisation du questionnaire destiné aux rapports annuels a été appuyée.